

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit : COLL0614**
- **Code du produit: 34034C**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**
- **Catégorie de processus PROC5 Mélange dans des processus par lots**
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
- **Emploi de la substance / de la préparation : Promoteur d'adhésion**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

 DISTRI PARE-BRISE
 8 RUE DE LA SAPINIERE
 ZA DE LA CHENARDIERE
 72560 CHANGE
 FRANCE
 Tél. : 02 43.85 60 00
 Fax : 02 43 85 88 11
 Email :contact@distriparebrise.fr
- **Service chargé des renseignements : laboratoire**
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA : 01 45 42 59 59**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

<i>Flam. Liq. 2</i>	<i>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</i>
<i>Skin Irrit. 2</i>	<i>H315 Provoque une irritation cutanée.</i>
<i>Eye Dam. 1</i>	<i>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</i>
<i>STOT SE 3</i>	<i>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</i>
<i>Asp. Tox. 1</i>	<i>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</i>
<i>Aquatic Acute 1</i>	<i>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</i>
<i>Aquatic Chronic 1</i>	<i>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i>

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
bis-(triméthoxysilyl)propyl)amine
heptane

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

Contient 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des substances mentionnées ci-après et avec des additifs non dangereux.

· Composants contribuant aux dangers:

Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	40-80%
---	---	--------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

		(suite de la page 2)
CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane	20-50%
	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 82985-35-1 Reg.nr.: 01-2119969956-12	bis-(triméthoxysilylpropyl)amine	<5%
	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 4420-74-0 EINECS: 224-588-5	3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	<1%
	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion : Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Effets anesthésiques

Vertiges

Troubles gastro - intestinaux

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction**: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 3)

Tenir éloignées les sources d'incendie.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation ; ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages.

· **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

142-82-5 heptane

VME (France)

Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm

Valeur à long terme: 1668 mg/m³, 400 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 2085 mg/m³, 500 ppm

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 4)

- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
À titre provisoire:
Filtre A
- **Protection des mains :**
Gants de haute qualité en caoutchouc butyle.
Gants en caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	reconnaissable
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH:	Non déterminé.
------------------------	----------------

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	98 °C

· Point d'éclair :	-4 °C
---------------------------	-------

· Inflammabilité (solide) :	Non applicable.
------------------------------------	-----------------

· Température d'auto-inflammation :	> 200 °C
--	----------

· Température de décomposition :	Non déterminé.
---	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.
------------------------------	---

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
-------------------------------	--

· Limites d'explosion :

inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	6,7 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:	48 hPa
--------------------------------------	--------

· Densité à 20 °C:	0,73
---------------------------	------

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
---------------------------------	----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
---	---------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 5)

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
 - dynamique :** Non déterminé.
 - cinématique :** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun à notre connaissance à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Oral	LD50	5.840 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.920 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	23.300 mg/l (Rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes:**
168 (heptane)
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : Très toxique pour les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux: 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.
- **Code déchet** : 14 06 03*
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1993
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (HEPTANES, Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANES, Hydrocarbons, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclics), MARINE POLLUTANT
- **IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANES, Hydrocarbons, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclics)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 7)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe** 3 Liquides inflammables.
 · **Étiquette** 3

· **IATA**



· **Class** 3 Liquides inflammables.
 · **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :** Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler :** Attention: Liquides inflammables.
 33
 · **No EMS :** F-E, S-E
 · **Stowage Category** B

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**
 · **Quantités limitées (LQ)** 1L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
 Quantité maximale nette par emballage intérieur:
 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur:
 500 ml

· **Catégorie de transport** 2
 · **Code de restriction en tunnels** D/E
 · **Limited quantities (LQ)** 5L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 8)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE
OU ÉGALE À 110 KPA) (HEPTANES,
HYDROCARBURES, C7-C9, N-ALCANES,
ISOALCANES, CYCLIQUES), 3, II, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT |
|---|---|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
 E1 Danger pour l'environnement aquatique
 P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 830/2015.

- **Phrases importantes**
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire
- **Contact :** cf. § 1
- **Révision :**
 Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.
- **Acronymes et abréviations:**
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2017

Révision: 11.12.2017

Nom du produit : COLL0614

(suite de la page 9)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

FR